Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_001-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 10

L'an deux mille vingt six, le trente janvier, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JOUCAN Isabelle, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, LAVASTRE Isabelle, GORIAUX Pascal, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, RICHARD Jacques, MOREL Gérard

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_001-DE

N° B_DEL_2026_001

Objet **Mobilité**

Appel à projets citoyens sur les mobilités - session 2025-2026

Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Développer l'usage d'offres de transports alternatifs à la voiture solo

La Communauté de communes a lancé pour la 10ème année un appel à projets citoyens sur le thème des mobilités. Cet appel à projets est ouvert aux associations et groupes de citoyens du territoire ayant un projet de mobilités durables.

Pour être éligibles, les projets doivent être en lien avec la mobilité, les déplacements, visant à sensibiliser ou développer des actions de mobilité durable.

Les projets déposés peuvent bénéficier d'un accompagnement technique du Val d'Ille-Aubigné pour monter leur projet et/ou d'une aide financière de 500 € à 1000 € selon les projets présentés.

L'association Accueil & Loisirs, située à La Mézière et reconnue Jeunesse et Éducation Populaire, porte un projet intitulé "Mobilité Durable" qui sera mis en œuvre durant les vacances de printemps 2026 au sein du centre de loisirs Astro'Mômes.

Le projet vise à sensibiliser les enfants aux modes de déplacement durables et sécurisés, et à les encourager à adopter de bonnes pratiques de mobilité.

L'association a observé que :
- de nombreux enfants viennent au centre de loisirs en trottinette ou à vélo ;
- les nouvelles pistes cyclables facilitent les déplacements familiaux ;
- mais plusieurs problématiques subsistent : absence de casque, éclairage insuffisant, méconnaissance du code de la route.

Le projet ambitionne donc de renforcer la connaissance, la sécurité et l'usage des mobilités actives. Il s'adresse aux enfants fréquentant le centre de loisirs de la commune de La Mézière. Les activités sont ouvertes à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans qui participent au centre de loisirs.
L'association estime que le projet pourrait toucher entre 150 et 200 personnes sur la totalité de son calendrier.

Calendrier prévisionnel

Sur deux semaines de vacances, plusieurs actions seront menées :

Semaine 1 : du 13 au 17 avril 2026 – Sensibilisation et apprentissages techniques
- Ateliers de réparation de vélos en partenariat avec l'association Le Truc.
- Découverte des chemins communaux et travail sur la sécurité routière avec l'association Nature-Loisirs.

Semaine 2 : du 20 au 24 avril 2026 – Mise en pratique
- Challenge "Sans voiture" : venir au centre autrement que motorisé.
- Création d'un guide des chemins et pistes cyclables de la commune destiné aux familles.
- Organisation d'une vente de produits ou prestations pour alimenter les recettes du projet.

Moyens mobilisés

Humains :
- Équipe d'animation du centre de loisirs,
- Équipe de direction EVS,
- Bénévoles de l'association Le Truc et Nature-Loisirs.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_001-DE

Matériels :

- Vélos et casques du centre de loisirs,
- Matériel pédagogique,
- Kits de réparation,
- Espaces et chemins communaux.

Communication :

- Affiches, flyers, réseaux sociaux pour informer les familles.

Dépenses prévisionnelles liées au projet :

Location services pédagogiques, pour un prévisionnel de 1 050 € TTC, comprenant :
- Animation le TRUC
- Intervenant sécurité routière
- Location « Ludik énergie »

Achat de matériel, pour un prévisionnel de 510 € TTC, comprenant :
-Impression du livre
-Achat matériel kit de réparation
-Autres matériel pédagogique

Soit un total de dépenses prévisionnelles de 1 560 € TTC.

Ce projet contribue à :

- promouvoir les mobilités douces auprès du jeune public,
- favoriser des pratiques sécurisées,
- réduire l'usage de la voiture individuelle,
- valoriser le patrimoine pédestre et cyclable,
- sensibiliser les familles à la transition écologique.

Il s'inscrit pleinement dans les orientations du PCAET et dans les actions de sensibilisation menées au niveau intercommunal.

Critères d'éligibilité :

Le règlement de l'appel à projets liste les critères d'éligibilité suivants :
Pour être éligibles, les projets présentés doivent :

- Être en lien avec la mobilité, les déplacements, visant à sensibiliser ou développer des actions de mobilité durable
- Être mis en place sur une ou plusieurs communes du Val d'Ille-Aubigné
- Ne pas être engagés au moment du dépôt du dossier.

Les personnes pouvant déposer un dossier sont :

- Les habitants du Val d'Ille-Aubigné constitués sous la forme de groupes de citoyens ou collectifs,
- Les associations (associations de loi 1901 sans but lucratif) situés sur le Val d'Ille-Aubigné.

Il est proposé d'attribuer une aide de 1000 € au projet Mobilités durables de l'association Accueil et Loisirs de La Mézière.

Les subventions seront versées après la réalisation des actions, sous réserve de la production de justificatifs de dépenses liées au projet.

***Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_001-DE

***Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de [illegible] et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*

***Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention*

Vu l'objet statutaire de l'association Accueil & Loisirs, située 5 rue de la Flume, 35520 La Mézière ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Vu la loi du 24.04.2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu l'attestation signée le 30/11/2023 de l'association par laquelle elle souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi loi n°2000-321 du 12.04.2000

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Accueil et Loisirs pour son projet lié aux mobilités durables,

PRÉCISE que la subvention sera versée après la réalisation des actions, sous réserve de la production de justificatifs de dépenses liées au projet et que la Communauté de Communes soit seule cofinanceur de ce projet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 16/02/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur BOUGEOT Frédéric

Le Président,
Claude Jaouen

